



Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

procès verbal du Comité syndical du 19 décembre 2022

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 (dont 29 votants)

Date de convocation : 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux le dix-neuf décembre à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ;
Gérard VERDREAU (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN (pouvoir de Gilbert THOREY), Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Marie-Claude OVERNEY, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU (pouvoir de Véronique ILLIG), Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Gilbert THOREY (pouvoir à Guy MONIN) (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (ppouvoir à Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Le Comité syndical débute à 17h30.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant réuni, Patrick MOLINOZ propose de débiter ce Comité syndical par l'adoption du procès verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

I. Communications

1) Cyber sécurité : ateliers à destination des communes et EPCI du territoire

Patrick MOLINOZ informe les délégués qu'afin de répondre au besoin croissant des collectivités du territoire en matière de maîtrise des outils numériques, **le Pays Auxois Morvan proposera en 2023 des actions en matière de cybersécurité**. L'Association des Maires de France, en lien l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), invite toutes les communes, quelle que soit leur taille, à prendre conscience des risques d'attaques informatiques et de l'importance des mesures de sécurité à adopter. Le guide publié en 2020 est téléchargeable à l'adresse :

<https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=7c2acc76b74e58eb04d852c5eb1889ca.pdf&id=40406>.

En outre depuis 2022 l'ARNia porte le Centre régional de cybersécurité dont le rôle est notamment de sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques. C'est pourquoi la mission numérique du Pays proposera aux élus et agents des communes et communautés de communes :

- des réunions d'information et de sensibilisation aux risques cyber.
- des ateliers pratiques
- un diagnostic cybersécurité

Ces ateliers seront notamment animés par Sébastien MOREY, responsable du CSIRT (le Centre régional de cybersécurité BFC) de l'ARNia qui proposera un catalogue d'offres d'accompagnement, en lien avec Alexandre GARDAVOT, Chargé de mission développement des Usages du Numérique du Pays Auxois Morvan.

Jean-Michel PÉTRÉAU précise que la cybersécurité est effectivement un enjeu majeur et qu'aucune collectivité n'est à l'abri d'une attaque. C'est la raison pour laquelle la CCTA réfléchit à la mise en place d'outils et de procédures dédiés. Il salue l'initiative du Pays en ce sens qu'il est indispensable de sensibiliser les EPCI et les communes pour éviter une potentielle catastrophe.

2) Contractualisation avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Patrick MOLINOZ rappelle que l'année 2022 a été consacrée aux travaux préparatoires à l'écriture du « projet de territoire ». Il précise que l'adoption d'un projet de territoire est une obligation pour le PETR et qu'il vise à définir la stratégie de développement à moyen terme. Il souligne que le projet de territoire est **indispensable pour bénéficier des subventions européennes (LEADER et FEDER rural) et régionales (Contrat de Territoire) qui sont accessibles grâce au Pays**. Afin de ne pas multiplier les études et de respecter les choix de ses membres, le Pays a commencé à élaborer le projet de territoire **sur la base des stratégies territoriales de chaque Communauté de communes**. Ainsi le travail conduit par le Pays repose sur l'analyse des CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique), des CTG (Conventions territoriales Globales) et des différentes contractualisations existantes à ce jour, notamment : Contrat local de santé, LEADER, Pays d'art et d'histoire, Projet Alimentaire Territorial, Petites villes de Demain... Ce projet répond à la fois aux priorités régionales en matière de développement et d'aménagement du territoire et aux choix des acteurs de terrain.

L'adoption du projet de territoire permettra aux acteurs de l'Auxois-Morvan (communes, communautés de communes, acteurs privés), grâce au Pays, de solliciter des subventions (5 à 6 millions d'Euros) pour leurs projets.

L'analyse des travaux de chacun permet de définir les lignes stratégiques articulées qui seront déclinées en 5 axes d'intervention :

1. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition numérique pour faire de l'Auxois Morvan un modèle de territoire intelligent et durable

- 1.1. Mettre le « local » au cœur du développement de l'Auxois Morvan
- 1.2. Adopter une stratégie partagée de transition énergétique et climatique
- 1.3. Relever le défi de la transition numérique au service des collectivités, des citoyens et des acteurs économiques et sociaux

2. Reconnaître, Préserver et valoriser l'identité rurale de l'Auxois Morvan

- 2.1. Renforcer l'attractivité touristique et résidentielle en s'appuyant notamment sur la richesse culturelle et le patrimoniale en Auxois Morvan
- 2.2. Encourager la démocratisation culturelle sur le territoire
- 2.3. Moderniser et structurer l'offre culturelle

3. Contribuer au développement de l'emploi et à la dynamique économique territoriale

- 3.1. Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie économique territoriale
- 3.2. Faciliter l'installation et la transmission d'activités économiques
- 3.3. Contribuer à l'amélioration de l'adéquation offre/demande d'emplois en lien avec la formation notamment

4. Organiser un territoire de proximité pour un développement équilibré

- 4.1. Faire de l'accès aux soins, de ville comme hospitaliers, une priorité partagée
- 4.2. Accompagner le développement des collectivités par la maîtrise des grands enjeux d'urbanisme
- 4.3. Conforter les offres de services et d'équipements de qualité et accessibles à l'ensemble du territoire

5. Mettre en réseau les acteurs

- 5.1. Animer le réseau des acteurs institutionnels
- 5.2. Conforter les initiatives partagées avec les citoyens et le secteur associatif

Patrick MOLINOZ précise que le Bureau du PETR, élargi aux représentants des anciens chef-lieux de canton, se réunira en début d'année 2023 (27 janvier à 9h00 et 28 février à 9h00) afin d'affiner ces axes stratégiques et la rédaction du Contrat de territoire « Territoires en action ». Afin de mettre en œuvre ce projet de territoire, et de répondre aux exigences des différents financeurs, il est proposé de créer un comité de pilotage du Projet de Territoire, qui regroupera le comité de programmation LEADER, le comité de pilotage du Contrat « Territoires en Action », et le comité de pilotage du FEDER Rural. Dans le comité de pilotage du contrat de territoire, la présence de la société civile est obligatoire. C'est pourquoi, il est proposé que les membres de ce comité de pilotage « Projet de Territoire » soient les membres du comité de programmation LEADER.

Pour rappel Contrat « Territoires en Action » :

Par courrier, la Région nous a indiqué que l'enveloppe pour notre prochain contrat de territoire serait de **2 467 714 €**. Le contrat « Territoires en Action » est composé de :

➤ 2 axes obligatoires :

- 1 - Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique
- 2 - Conforter l'attractivité du territoire par le développement de l'offre de services à la population

➤ 3 axes optionnels :

- 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous
- 4 - Favoriser les mobilités durables
- 5 - Axe optionnel proposé par le territoire : proposition = Le tourisme et le patrimoine, axes forts de développement de l'Auxois Morvan

Lors du comité syndical du 9 mars 2023, le Contrat de territoire sera présenté pour validation, ainsi que la ventilation de la maquette financière par axes d'intervention. Afin de construire cette maquette au plus près des projets du territoire, des temps d'échanges avec l'équipe Pays, par communauté de communes, sont en cours pour recenser les projets et sensibiliser les porteurs aux conditions d'éligibilité pour ces projets.

Des journées de présentation des différents dispositifs financiers seront également organisées en mars-avril 2023, en prenant en compte les différents financeurs (Etat, Région, Département, Europe). Un travail de recensement de toutes les exigences des différents financeurs est actuellement en cours afin de pouvoir proposer aux porteurs de projets un accompagnement global sur leurs projets.

3) Rapport sur les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Patrick MOLINOZ rappelle que par arrêté n° 2020-02 du 17 décembre 2019, le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté a inscrit au programme de la juridiction pour 2020 le contrôle des comptes et de la gestion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan pour les exercices 2014 et suivants. Conformément à l'article R. 241-21 du Code des juridictions financières, ont été informés de l'ouverture du contrôle par courriers en date du 15 mai 2020 le Président en exercice du PETR, M. Patrick MOLINOZ, en fonction de janvier à mai 2014 puis de juin 2017 à ce jour, ainsi que Mme Catherine SADON, ordonnateur de mai 2014 à juin 2017. Ce contrôle était inscrit dans le cadre d'une enquête commune aux juridictions financières sur les PETR et les projets de territoire (25 PETR ont ainsi été concernés au niveau national).

A l'occasion du comité syndical du 23 juin 2021, le rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes a été présenté aux membres du comité syndical. Suivant l'article 107 de la loi NOTRe, et l'article L.243-9 du code des juridictions financières, la collectivité dispose d'un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante pour présenter les actions mises en œuvre à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. La présente information vise à répondre à cette obligation en faisant le point du suivi donné aux recommandations formulées par la Chambre.

La Chambre a formulé 7 recommandations :

Recommandation n° 1 : En application de l'article L. 5741-2 du CGCT, la Chambre recommande au PETR de se doter d'un projet de territoire visant à dégager une stratégie de développement partagée par les acteurs du territoire.

=> Le projet de territoire, préalable nécessaire aux renégociations contractuelles en cours avec la Région Bourgogne France-Comté, est en cours d'élaboration. Les programmes LEADER 2023-2027 (validé le 4 juillet 2022), FEDER Rural, Territoires en Action, Pays d'art et d'histoire, Contrat Local de Santé... sont des émanations de ce projet de territoire.

Recommandation n° 2 : La Chambre recommande au PETR de conclure, dans le prolongement de l'adoption de son projet de territoire et en application de l'article L. 5741-2 du CGCT, une convention avec le syndicat mixte Parc Naturel Régional du Morvan.

=> Le PNR a été associé à l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027, ainsi que du contrat « Territoires en action » et FEDER Rural. Une formalisation via une convention sera recherchée en 2023.

Recommandation n° 3 : En application de l'article L. 5741-2 II du CGCT, la Chambre recommande au PETR Auxois-Morvan de se doter d'une convention territoriale visant à déterminer les missions déléguées au PETR en déclinaison du projet de territoire arrêté préalablement.

=> Le projet de territoire est un des pré-requis pour l'élaboration de cette convention territoriale. Une fois le projet de territoire validé, une formalisation via une convention sera recherchée en 2023.

Recommandation n° 4 : La Chambre recommande au PETR de se doter d'outils et d'indicateurs en vue d'évaluer les actions entreprises bénéficiant d'un financement issu des divers dispositifs contractuels.

=> Dans le prolongement de cette recommandation, le PETR a d'ores et déjà revu et actualisé ses outils de suivi retraçant les différents contacts et accompagnements des porteurs de projets. Avec la mise en place d'un comité de pilotage « Projet de territoire », un outil de suivi global sera également mis en place.

Recommandation n° 5 : La Chambre recommande au PETR de constituer le Conseil de développement territorial et de consulter les instances représentatives des élus et de la société civile, conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT.

=> Des groupes de travail thématiques existent déjà (notamment, Projet Alimentaire Territorial, groupes et plénière Contrat Local de Santé, Pays d'art et d'histoire, Tourisme, Culture), en plus du comité de programmation LEADER qui est composé d'acteurs de la société civile. Le comité de pilotage du « Projet de Territoire » permettra également d'associer la société civile.

Recommandation n° 6 : La Chambre recommande au PETR d'actualiser ses statuts et son règlement intérieur.

=> Lors de son comité du 23 juin 2021, les statuts et le règlement intérieur du comité syndical ont été actualisés. En 2022, un travail a été mené afin d'actualiser également les documents relatifs à la gestion du personnel.

Recommandation n° 7 : La Chambre recommande au PETR de vérifier la conformité du compte administratif et du compte de gestion afin d'assurer la sincérité de ses comptes.

=> Il s'agissait d'une erreur matérielle sur le compte administratif de 2015 (oubli de remplissage d'une case). Une double lecture des documents budgétaires a été mise en place, afin d'éviter ces erreurs matérielles à l'avenir.

4) Pays d'art et d'histoire : bilan 2021-2022

Patrick MOLINOZ cède la parole à Laurence PORTE pour une présentation du bilan des actions menées par les services du Pays d'art et d'histoire pour 2021 et 2022 (cf. Document diaporama ci-joint).

II. Délibérations

1) n° 2022-28 : Adoption du règlement Budgétaire et Financier M57

Patrick MOLINOZ indique qu'il s'agit d'adopter le règlement budgétaire et financier, qui sera applicable avec la M57, pour le Pays, durant cette mandature. Ce règlement comprend notamment :

- La présentation budgétaire
- La gestion pluri-annuelle des crédits d'investissements grâce à l'utilisation de la procédure des autorisations de programme/crédits de paiements
- La comptabilité d'engagement

Il rappelle que par délibération en date du 8 novembre 2022, le PETR du Pays Auxois Morvan a choisi d'appliquer la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023. Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de mandature. Un règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs de la collectivité qui se dote d'un tel document. Ainsi, il permet de regrouper dans un document

unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. Ce règlement comporte quatre parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

- ◆ Titre I : Le budget,
- ◆ Titre II : L'exécution budgétaire
- ◆ Titre III : Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année
- ◆ Titre IV : La gestion de la dette

Le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des décisions législatives et réglementaires et des modalités internes de la structure.

Entendu le présent exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables de la M57,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre :
Abstentions :

- 1) Approuve l'adoption du règlement budgétaire et financier du PETR annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023.

2) n° 2022-29 : Modification du bail de location des locaux du PETR

Patrick MOLINOZ rappelle qu'à la suite du déménagement de l'antenne de la Communauté de communes des Terres d'Auxois au pôle périscolaire à Vitteaux, l'opportunité de récupérer le rez-de-chaussée du 13 rue de l'hôtel de ville à Vitteaux a été présentée au Pays. Cela permettrait d'avoir notamment une salle de réunion pour accueillir nos partenaires et nos porteurs de projets.

Vu le bail en cours,
Vu l'opportunité pour le PETR du Pays Auxois Morvan de pouvoir louer des bureaux supplémentaires auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois (CCTA), propriétaire des locaux situés 13, rue de l'hôtel de ville 21350 VITTEAUX ;
Vu la proposition de bail actualisé par la CCTA précisant les nouvelles modalités de location (montant et révision du loyer, superficies à disposition...) ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre :
Abstentions :

- 1) Accepte le bail ainsi modifié, annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer le bail et toutes les pièces se rapportant au dossier.

3) n° 2022-30 : Tableau des effectifs

Patrick MOLINOZ rappelle que, comme chaque année, il s'agit de valider le tableau des effectifs du Pays au 1^{er} janvier 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il

s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire. Considérant que la délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Patrick MOLINOZ propose au Comité syndical d'adopter le tableau des emplois suivant :

Grades Agents titulaires	Missions	Catégorie	Effectifs	Etat
Attaché principal	Directeur Général des Services	A	1	Pourvu à temps plein 35H
Rédacteur principal	Chargée de mission et animation programme LEADER	B	1	Pourvu à temps plein 35H
TOTAL			2	

Sur grades Agents non titulaires	Missions	Catégorie	Conditions d'emploi	Effectifs	Etat
Attaché territorial	Chargé de mission « Economie et Projet Alimentaire Territorial »	A	CDD - rémunération selon l'échelon 5 du grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Chargé de mission développement des usages du numérique	A	CDD - rémunération selon l'échelon 5 du grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice Pays d'art et d'histoire	A	CDI- rémunération selon l'échelon 5 du grade des attachés de conservation du patrimoine	1	Pourvu à temps partiel 35H à 50%
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice adjointe Pays d'art et d'histoire	A	CDD - rémunération selon l'échelon 2 du grade des attachés de conservation du patrimoine	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Gestionnaire Pays et Leader	A	CDD - rémunération selon l'échelon 5 du grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps partiel 35H à 80%
Attaché territorial	Animateur Contrat Local de Santé	A	CDD - rémunération selon l'échelon 5 du grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	A pourvoir
TOTAL				6	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre :
Abstentions :

- 1) Adopte le tableau des emplois ainsi proposé au 01/01/2023 ;
- 2) Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012, charges de personnel.

4) n° 2022-31 : Demande de subvention ingénierie 2023 Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Patrick MOLINOZ rappelle que, chaque année, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or offre la possibilité de financer l'ingénierie du Pays, à hauteur maximale de 60 000 €. La présente demande de subvention porte sur 3 postes :

* Soutien au titre des solidarités humaines :

- Direction : 0,25 ETP sur la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, notamment via les actions d'accompagnement des jeunes (Maison des Adolescents par exemple) et la Conférence des financeurs

- Education Artistique et Culturelle : 0,5 ETP répartis en 2 postes

* Soutien au titre des solidarités territoriales :

- Tourisme – Promotion du territoire : 1,17 ETP, répartis sur 2 postes, sur la mise en oeuvre d'actions de valorisation de la destination touristique « Auxois Morvan »

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Assiette éligible	Poste de recettes	Montant	Taux
Animation Contrat Local de Santé – actions auprès des jeunes (salaires et charges) 0,25 ETP poste direction	17 125,00 €	CD 21	13 700,00 €	80,00 %
Sous-total Santé CD 21	17 125,00 €		13 700,00 €	
0,37 ETP Animation Pays d'art et d'histoire	17 119,40 €	CD 21	13 695,52 €	80,00 %
0,8 ETP Animation adjointe Pays d'art et d'histoire	32 000,00 €	CD 21	9 600,00 €	30,00 %
		CRBFC	16 000,00 €	50,00 %
Sous-total Tourisme – Promotion du territoire CD21	49 119,40 €		23 295,52 €	
0,3 ETP Animation Pays d'art et d'histoire	13 880,60 €	CD 21	11 104,48 €	80,00 %
0,2 ETP Animation adjointe Pays d'art et d'histoire	8 000,00 €	CD 21	6 400,00 €	80,00 %
Sous-total Education artistique et culturelle CD 21	21 880,60 €		17 504,48 €	80,00 %
Communication Pays (brochure de présentation...)	7 000,00 €	CD 21	5 500,00 €	78,57 %
		Autofinancement	19 125,00 €	20,10 %
Total	95 125,00 €	Total	95 125,00 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, à hauteur de 60 000 €, pour le financement de l'ingénierie 2023 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

5) n° 2022-32 : Demande de subvention ingénierie 2023 Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Patrick MOLINOZ indique qu'avec la nouvelle contractualisation « Territoires en Action », la Région continue son soutien à l'ingénierie des territoires de projets. Il est proposé de solliciter une aide au financement des postes suivants pour l'année 2023 et d'adopter le plan de financement correspondant :

- 1) Chargée de mission Tourisme – Patrimoine (0,8 ETP)

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (0,8 ETP)	32 000,00 €	Conseil Régional BFC	16 000,00 €	50,00 %
		CD 21	9 600,00 €	30,00 %
		Autofinancement	6 400,00 €	20,00 %
Total	32 000,00 €	Total	32 000,00 €	

- 2) Chargé de mission Contrat local de santé (1 ETP)

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	44 000,00 €	Conseil Régional BFC	22 000,00 €	50,00 %
		ARS	13 200,00 €	30,00 %
		Autofinancement	8 800,00 €	20,00 %
Total	44 000,00 €	Total	44 000,00 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (crédits Contrat de territoire) pour le financement des postes indiqués, pour l'année 2023 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

6) n° 2022-33 : Demande de subvention ingénierie 2023 Agence Régionale de Santé Contrat Local de Santé

Patrick MOLINOZ indique que, sous réserve de disponibilités financières et de l'accord du Comité syndical pour pourvoir le poste (et lancer la procédure de recrutement d'un chargé de mission Contrat local de Santé), il est proposé de solliciter la subvention auprès de l'ARS pour le financement du poste relatif au Contrat Local de Santé, afin d'être réactif, si les décisions étaient en faveur du recrutement d'un agent, et d'adopter le plan de financement correspondant : 1 ETP en charge de l'animation du Contrat Local de Santé

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges	44 000,00 €	ARS	13 200,00 €	30,00 %
		CRBFC	22 000,00 €	50,00 %
		Autofinancement	8 800,00 €	20,00 %
Total	44 000,00 €	Total	44 000,00 €	100 %

Jean-Michel PÉTRÉAU indique qu'il a participé récemment à l'assemblée générale de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Auxois Morvan (CPTS AM). Il s'interroge sur la pertinence d'un CLS dès lors qu'il existe à présent des CPTS.

Alain MATHIEU, Directeur du PETR, précise que deux CPTS couvrent en effet (non totalement) le périmètre du PETR : la CPTS Auxois Morvan et la CPTS Centre 21 (ouest dijonnais). Ces CPTS résultent de la transformation des anciens groupements professionnels de santé avec lesquels le Pays, dans le cadre de son CLS, travaillait déjà. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les nouvelles CPTS, précisément afin de déterminer l'articulation avec un futur CLS. Il s'avère en effet que si les CPTS doivent réaliser un projet de territoire, il reste pour l'essentiel strictement limité à des actions directement en lien avec les patients et/ou les professionnels. A noter en outre que la CPTS, contrairement au CLS avec un animateur dédié, ne dispose pas d'une ingénierie spécifique pour mettre en œuvre ses projets. Cette mise en œuvre repose essentiellement sur la capacité des professionnels de santé de la CPTS à dégager du temps pour le faire. En outre, l'action du CLS est beaucoup plus large et couvre potentiellement des champs qui ne ressortent pas de la compétence des CPTS (notamment, déploiement de permanences de la Maison des Adolescents sur le territoire, mis en œuvre d'actions dans le cadre de la Conférence des Financeurs...).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence Régionale de Santé pour le financement du poste indiqué pour l'année 2023 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande.

7) n° 2022-34 : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023

Patrick MOLINOZ rappelle que ce projet de délibération présente les grands axes d'intervention du PETR pour l'année à venir. Après une montée en puissance de son action depuis 2018 qui s'est notamment traduite par un accompagnement important des projets des collectivités via la mobilisation de crédits au titre des programmes qu'il porte (Contrat de territoire, Programme LEADER, contrat de ruralité) et par l'engagement de réflexions et d'actions en faveur du renforcement de l'identité et de l'attractivité du territoire, **le Pays et ses services se sont engagés en 2022 dans la renégociation avec la Région des outils contractuels arrivés à échéance : Contrat de territoire « Territoires en action » et Programme européen**

LEADER. La redéfinition du projet de territoire, **en lien avec les intercommunalités et des différents Contrats de Relance et de Transition Ecologique, a permis de déterminer les axes stratégiques sur lesquels ces prochains contrats s'appuieront.**

Concernant l'action du PETR au-delà de l'accompagnement financier des projets des collectivités du territoire, les grands axes d'intervention, dont le détail est présenté dans le projet de délibération, seront naturellement mobilisés en 2023 :

- **soutien à l'économie et à l'alimentation de proximité, notamment au travers des actions conduites dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial,**
- **actions de valorisation et de médiation du patrimoine avec la programmation annuelle du Pays d'art et d'histoire et sa programmation pluri-annuelle (inventaire du patrimoine),**
- **développement des usages du numérique en soutien de l'attractivité et de l'identité territoriale,** notamment avec la poursuite du déploiement de l'application « l'Auxois Morvan, dans la poche ».

L'année 2023 sera également marquée par la **rédaction et la formalisation du prochain Contrat Local de Santé (2023-2028) avec un accent tout spécifique sur la démographie médicale et la coordination des acteurs de santé** afin de faciliter l'installation de professionnels sur le territoire et d'améliorer leurs conditions d'exercice.

Enfin, Patrick MOLINOZ précise que, dans un contexte budgétaire prévisionnel particulièrement tendu pour 2023, et après plusieurs années (depuis 2014) de gèle de la cotisation annuelle permettant d'assurer l'autofinancement du fonctionnement et des actions du Pays, il sera proposé de débattre sur une augmentation de cette cotisation.

(Document DOB pour 2023 ci-dessous)

III. Questions diverses

L'ordre jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Patrick MOLINOZ

Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

Annexe : Débat d'Orientations Budgétaire pour 2023

Dans une première partie sera présenté le **contexte institutionnel spécifique au Pays** dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes contractuels dont la renégociation a débuté en 2022 (I.)

Dans une deuxième partie, seront présentés les axes d'intervention et les actions qui seront conduites par le Pays pour l'année à venir (II.).

Enfin, une troisième partie présentera les données comptables et budgétaires, et les perspectives de participation pour 2023 (III.).

I. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Depuis 2018, en accompagnant les collectivités, communes et communautés de communes, pour le maintien et le développement des services aux habitants, de l'économie, du tourisme et de la culture, le PETR a démontré sa capacité à mobiliser les crédits dédiés de la Région, de l'Europe et de l'Etat. Au total ce sont **près de 6 millions d'euros qui ont permis la réalisation de plusieurs dizaines de projets au cours des 5 dernières années.**

Les principaux programmes permettant de mobiliser ces fonds essentiels au développement du territoire sont arrivés à échéance en 2022.

La première partie de l'année 2023 sera donc essentiellement consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du nouveau Contrat « Territoires en Action », qui s'appuie fortement sur les objectifs stratégiques du SRADDET, et du Programme LEADER 2023-2027, ainsi qu'à la finalisation des programmes en cours.

Pour mémoire, et concernant spécifiquement le programme LEADER 2014-2020, on rappellera que suite à la prorogation des fonds européens décidée par la Commission Européenne, et dans le prolongement de la demande présentée par le PETR auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, **une enveloppe complémentaire de 1 393 416 €** nous a été octroyée. Début 2022, une possibilité de crédits supplémentaires, suite à des reliquats constatés au niveau régional a été possible. Un **ré-abondement de 574 000 €** nous a été octroyé.

Grâce à ces deux ré-abondement le Pays les **subventions LEADER en faveur du territoire ont été multipliée par plus de 2,3 passant de 1,5 M€ à 3,467 M€.**

Concernant la prochaine programmation (2023-2027), nous avons déposé notre candidature au programme LEADER en juillet dernier. La Région officialisera officiellement la sélection de notre territoire lors de son assemblée plénière de janvier 2023, et ainsi nous connaissons l'enveloppe qui nous est allouée.

Qu'il s'agisse du prochain programme LEADER et du futur contrat de territoire, et en complément des temps d'échanges et de rencontres que les services du Pays ont d'ores et déjà engagé en 2021 et 2022 avec les Communautés de communes et les communes afin d'identifier les projets susceptibles d'être accompagnés au niveau du PETR, **il conviendra de poursuivre les échanges avec les communautés de communes porteuses des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).**

Les services du Pays se rapprocheront des services des intercommunalités afin de **veiller à la cohérence du futur projet de territoire et de la stratégie du PETR pour les prochaines années avec les diagnostics et les axes d'intervention des CRTE.** Ce travail en commun et en concertation est fondamental pour **s'assurer de la mise en œuvre d'une politique de développement territorial cohérente,** et pour **optimiser la mobilisation et le déploiement des crédits publics en soutien des projets communaux et intercommunaux.**

Plus généralement, il est rappelé que les services du Pays se tiennent à la disposition des collectivités du territoire pour apporter leur expertise et leur accompagnement technique.

II. LES GRANDS AXES D'INTERVENTION DU PAYS POUR 2023

A) Identité et attractivité du territoire

Au-delà de l'accompagnement financier des collectivités au travers des programmes évoqués, il convient de rappeler que **depuis 2018 l'action du Pays est également montée en puissance en ce qui concerne la mise en place de projets et d'outils tendant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire.** A ce titre, l'action du Pays d'art et d'histoire constitue depuis plusieurs années un élément clé de cette action par la valorisation de son patrimoine et de son appropriation par ses habitants. L'implication et l'expertise du Pays d'art et d'histoire en ce domaine sont reconnues et ont contribué à la labellisation récente par le Ministère de la culture pour une nouvelle période de 10 ans, ou encore de la désignation par les signataires du Contrat de Canal de Bourgogne du service du Pays et d'art et d'histoire du PETR comme chef de projet pour la réalisation des panneaux patrimoniaux, touristiques et serviciels qui sont actuellement installés sur tout le linéaire du Canal. La décision de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche d'adhérer pour la totalité de son périmètre au label démontre également la reconnaissance de la qualité du travail du service Pays d'art et d'histoire.

A partir de 2019 les services du Pays ont également été mobilisés, en lien notamment avec les offices de tourisme du territoire, pour engager une réflexion et une concertation sur les outils permettant de valoriser l'identité de notre territoire.

Différents outils permettant de mieux valoriser et « vendre » l'image du territoire ont ainsi été envisagés comme la réalisation d'une brochure d'appel très qualitative, la création d'une application numérique à destination des habitants, la refonte de l'identité graphique du Pays.

L'année 2020 a permis l'adoption d'un nouveau logo permettant de mieux identifier le lien entre l'Auxois et la partie morvandelle de son territoire, et l'adoption d'une charte graphique. Ces éléments graphiques ont été adressés aux collectivités du territoire fin 2020 afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, se les approprier et les faire figurer aux côtés de leur propre logo et signature.

Les réflexions sur la mise en œuvre de ces actions tendant à renforcer la valorisation du territoire, ont débouché sur la réalisation et la mise en service de l'application « l'Auxois Morvan dans la poche » en 2022. Le travail de sensibilisation auprès des prestataires, commerçants, artisans, acteurs associatifs et culturels, notamment, a été engagé en lien avec les offices de tourisme du territoire et se poursuivra en 2023. Ce travail reste plus que jamais d'actualité et nécessite la mobilisation de chacun.

Enfin, toujours au regard de l'attractivité du territoire, il convient de rappeler que comme plusieurs Pays Côte-d'Or, le Pays Auxois Morvan est porteur d'un **Contrat Local de Santé (CLS) co-signé avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS) et le Département de la Côte-d'Or.**

L'objectif premier du CLS est de favoriser et d'accompagner le déploiement sur le territoire d'actions de préventions dans le domaine de la santé (auprès d'un large public, jeunes et seniors) et de piloter des actions tendant à renforcer l'offre de soins. Le CLS Auxois Morvan est officiellement arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Courant 2019, l'ARS, au vu du nombre de CLS Côte-d'Or en renouvellement, avait alors souhaité repousser le temps de travail pour la renégociation de ce contrat. La crise sanitaire a fortement mobilisé les services de l'ARS empêchant de donner suite à ce temps de bilan et de renégociations.

En juillet 2022, une réunion de bilan a permis de lancer officiellement le travail de renégociation tendant à la rédaction d'un prochain CLS pour la période 2023-2028. Une réunion plénière rassemblant les professionnels du domaine sanitaire et sanitaire, ainsi que tous les partenaires potentiels du CLS (Région, Département, Education nationale, centres sociaux, Communautés professionnelles de santé, Maison de santé...) s'est tenue le 14 octobre 2022 et a permis de déterminer les **axes stratégiques suivants pour le futur CLS :**

Axe 1 : Démographie médicale et coordination : faciliter l'installation de professionnels sur le territoire et améliorer leurs conditions d'exercice

- Mettre en place un travail en commun avec les CPTS et MSP pour favoriser l'installation des professionnels, améliorer les conditions d'exercice et anticiper les évolutions (cf. vieillissement pro)
- Recenser et promouvoir les lieux de stages et les développer et identifier, promouvoir et développer les lieux d'hébergement possible pour les étudiants en santé
- Concernant les soins non programmés, accompagner les CPTS et faire du lien avec le SAS (Service d'Accès aux Soins)
- Développer la télémédecine et la télé-expertise (outils et communication)
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins hospitalier à la population, aux professionnels libéraux du territoire (labellisation des hôpitaux de proximité)
- Faire du lien et faire connaître le DAC (Dispositif d'Accompagnement à la Coordination) pour la gestion des cas complexes

Axe 2 : Développer la prévention au service d'une meilleure prise en charge des patients

- Poursuivre, en lien avec les prestataires et opérateurs dédiés, les actions de prévention autour des pathologies/addiction significatives sur le territoire : cancers/dépistage, tabac, alcool, drogue
- Concernant spécialement les personnes âgées/handicapées : aider à la mise en place des bonnes conditions pour le maintien à domicile (notamment via la Conférence des financeurs)
- Concernant les actions de prévention/prise en charge : poursuivre les actions de la Maison des Adolescents (permanences et cafés professionnels)
- Assurer une coordination avec le Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan sur les actions de prévention en lien avec la nutrition et l'alimentation (s'engager dans le Programme National Nutrition Santé)
- Travailler sur les actions de prévention/information/prise en charge concernant les violences faites aux femmes.

Axe 3 : Santé mentale

Déclinaison locale du Plan territorial en Santé Mentale PTSM Départemental en lien avec ORS et PTSM 21

L'année 2023 sera consacrée à la mise en place des groupes de travail constitués en fonction de ces axes stratégiques en vue d'élaborer le futur CLS Auxois Morvan en lien, notamment, avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du territoire (CPTS Auxois Morvan et CPTS Centre 21).

B) Développement économique et animation du Projet Alimentaire territorial

Pour 2023, l'objectif est de maintenir les actions entreprises depuis 2020 et, singulièrement, depuis la montée en puissance du Projet Alimentaire Territorial en 2022. **Il s'agit ainsi de soutenir l'économie de proximité du Pays Auxois Morvan et de l'aider à s'orienter vers une plus grande résilience, une plus large numérisation et une transition écologique.** Cet objectif est appelé à être décliné autour des grands axes suivants :

1. Veille, mise en réseau et information collective

Le développement économique territorial appelle une veille dédiée et des contacts réguliers avec les partenaires institutionnels et financeurs. Il s'agira de **suivre les différents projets du territoire, en lien avec les différents plans de relance et appels à projets proposés.**

Chaque communauté de communes ayant travaillé à son projet CRTE, il s'agira pour le PETR Auxois Morvan d'être informé des projets et de l'orientation choisie par les EPCI afin d'assurer une veille efficace et de créer des effets d'opportunité.

La participation active au groupe de travail « économie » (Réseau Économique des Territoires) mis en place par le Région Bourgogne Franche-Comté à destination des agents des EPCI missionnés sur cette thématique, permettra de valoriser les retours d'expériences de chaque territoire et de créer une dynamique positive en matière d'attractivité économique territoriale.

2. Poursuite de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Magali Denoyelle (chargée de mission FRT en 2021) a repris les missions du PAT en janvier 2022. Le Projet Alimentaire Territorial a mis en place son plan d'actions en 2022 suite à l'élaboration d'un premier état des lieux qui a permis de déterminer les 3 axes prioritaires d'intervention :

1. **structurer une économie alimentaire durable de proximité,**
2. **valoriser le patrimoine gastronomique comme vecteur de lien social,**
3. **permettre un accès à tous à une alimentation durable et locale.**

En priorité transversale : accompagner les acteurs du système alimentaire vers une meilleure connaissance et utilisation des outils numériques.

Les leviers identifiés pour la mise en œuvre des actions du PAT sont, notamment : la restauration collective, l'appui des producteurs pour leur diversification, l'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets, la constitution de collectifs de producteurs, la démarche de Productions Auxois Naturellement.

Les actions menées en 2022 afin de répondre aux axes stratégiques avec l'appui des leviers identifiés sont les suivantes :

1°/ Une étude de recensement quantitatif et qualitatif des terres agricoles disponibles détenues par les collectivités

Cette étude, menée en lien et avec l'appui des services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or fera l'objet d'une restitution (dont le format reste à définir) dans le courant du premier trimestre 2023. Dans la suite de cette action, des réunions d'informations à destination des maires et des porteurs de projet sont prévues afin de porter à connaissance les possibilités de mise en culture de ces terrains et des structures accompagnantes.

La poursuite de l'accompagnement sera effectuée par la chargée de mission PAT selon les choix effectués par les communes.

2°/ Des actions d'accompagnement au renouvellement des générations d'agriculteurs

50% de nos fermes seront à reprendre d'ici 5 ans et une baisse continue des cheptels bovins nécessite des actions spécifiques de facilitation à la transmission et à l'installation d'agriculteurs sur notre territoire. Des actions partenariales avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Terres de liens et Bio Bourgogne seront engagées sur 2023. Les formats précis des actions seront déterminés lors d'une commission PAT dédiée.

Cette action est en lien avec le besoin de denrées alimentaires qui sera identifié par la restauration collective (quantitatif et qualitatif) et la montée en compétences des acteurs agricoles afin de répondre à des marchés (aspects réglementaires et sanitaires). Le levier primordial de la logistique s'appuie sur le PAT départemental qui a déterminé cet axe majeur stratégique comme prioritaire de son PAT.

3°/ Un accompagnement à la création de 3 collectifs de producteurs agricoles

Cet accompagnement est terminé et a abouti à :

- la création d'un GIE et d'une association afin de faire fonctionner les « petits casiers » qui seront prochainement installés à Semur-en-Auxois et à Venarey-Les Laumes.

- dans le cadre de la **relance de la démarche des « Productions Auxois naturellement »**, la création d'une association des Producteurs et Artisans de l'Auxois Morvan ayant pour objet :

- d'identifier et de faire la promotion des produits, producteurs et artisans du Territoire Auxois Morvan répondant aux critères d'éligibilité déclinés dans le référentiel dédié,
- d'organiser et participer à des événements de communication,
- de réfléchir, faire émerger, développer et mettre œuvre des projets collectifs favorisant la promotion et la consommation des produits Auxois naturellement,
- de contribuer au développement des produits alimentaires et non alimentaires en Pays Auxois Morvan (Périmètre du PETR Auxois Morvan et Communauté de communes Pouilly en Auxois – Bligny sur Ouche).

4°/ **Un accompagnement des collectivités vers une restauration collective durable et de qualité sur le territoire**

Cette action se réalise en 2 étapes :

- La réalisation d'un **diagnostic de la restauration collective** sur notre territoire par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Bio Bourgogne, pour lequel les communautés de communes ont été sollicitées. Le diagnostic est finalisé et sera présenté en début d'année.

- L'accompagnement par le cabinet VITAMIN : cet accompagnement a pour objet d'informer des **aspects réglementaires** de la restauration collective et de présenter les **enjeux et leviers d'actions** de la restauration collective sur le territoire des EPCI pour permettre un accompagnement dans la définition des objectifs des collectivités compétentes en matière de restauration collective et la mise en place d'un plan d'action pour y parvenir.

La présentation du diagnostic et la mise en place de l'accompagnement aura lieu le **2 février 2023**. Cet accompagnement sera suivi d'une mobilisation des producteurs dans le projet, selon les choix effectués par les collectivités (place donnée à leurs producteurs locaux dans leur marché).

5°/ **Diagnostic des producteurs en circuits courts du territoire**

Sur l'ensemble des actions menées, il est indispensable d'avoir une connaissance fine de nos productions locales, qualitatives et quantitatives. La Chambre d'Agriculture a mené une action de recensement à travers l'élaboration d'un questionnaire adressé à ses ressortissants. Cette action nécessitera certainement un relais afin d'avoir un taux de réponse qui permette d'atteindre les objectifs. Ce relais se fera par la chargée de mission et le partage d'informations que vous pourriez lui apporter.

Focus démarche « Productions Auxois naturellement »

La marque « Productions Auxois naturellement » visant à favoriser les circuits-courts défend le recours à des filières et produits locaux en valorisant ses artisans, commerçants et producteurs locaux, tout en sensibilisant les habitants et consommateurs sur cette offre diversifiée. Une charte garante de la qualité et de la traçabilité est signée par les producteurs et partenaires impliqués dans la marque. **Ce type de marque territoriale est un levier de développement touristique et contribue au développement de l'économie de proximité**, à condition que ses acteurs soient impliqués dans la démarche, moteurs, et vecteurs de communication en étant les ambassadeurs de la marque. Or, depuis quelques années, une perte de la dynamique initiale est constatée, ainsi qu'un manque de sentiment d'appartenance.

Le PETR a donc fait le choix de (re)mobiliser et fédérer autour de ces intérêts communs les différents acteurs du territoire et ainsi relancer cette marque, et de l'étendre aux artisans (artisans de bouche dans un premier temps). Pour cela, l'implication et la fédération des détenteurs de la marque est indispensable, la dynamique du territoire passant aussi par celles et ceux qui le font vivre en créant la richesse culturelle, gastronomique, patrimoniale...

Clairement recensés et activement mobilisés, les artisans pourront participer à la promotion de la marque auprès de la clientèle touristique. L'excellence du savoir-faire et de l'accueil des artisans du Pays Auxois-Morvan est représentative de l'Art de vivre à la française. Des artisans qui ont à cœur de proposer des produits de grande qualité.

Afin d'intégrer les artisans dans cette démarche, le PETR souhaite pouvoir s'adjoindre les services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de travailler ces 4 axes, gages de réussite de la démarche :

- 1) La mobilisation des parties-prenantes
- 2) Le travail de fond sur la rédaction des nouvelles chartes et cahiers des charges
- 3) L'accompagnement des candidats à la marque et les instances d'attribution
- 4) La communication sur le déploiement de la marque

Le PETR mettra à disposition du temps d'agent pour structurer la démarche, assurer la coordination du collectif et pourra soutenir certaines de ses actions.

Instance de gouvernance :

Une commission PAT constituée d'élus et d'agents des collectivités du PETR a été instaurée afin d'échanger sur les projets à mettre en place et donner un avis consultatif au comité syndical sur les actions à mener. Cette commission se réunit régulièrement et sera mobilisée en 2023 pour la poursuite de la mise en œuvre du PAT.

Les priorités du PAT en 2023

- 1° La mise en place et la poursuite des actions engagées sur 2022 (résultats et déclinaison des études menées)
- 2° Des actions de communication sur le PAT (faire connaître auprès des collectivités et du grand public le PAT Auxois Morvan et les actions engagées)
- 3° Rencontre d'un maximum d'acteurs de la chaîne alimentaire de l'Auxois Morvan
- 4° Travail partenarial dans les actions de coopération territoriale avec le Département, la Métropole Dijonnaise et le Grand Autunois Morvan.
- 5° Travail partenarial avec le Parc Naturel Régional du Morvan à l'émergence de 2 filières identifiées : céréales anciennes et petits et gros fruits.
- 6° L'accompagnement à l'émergence d'outils collectifs de transformation des produits agricoles (conserverie, découpe, trieur, moulin, pressoir, cuisine, etc)

Un travail pour les actions à mener en 2024 sera également conduit avec recherche de financements. Selon les avis de la commission, ces actions pourraient être :

- La mise en place d'un projet pédagogique global sur le thème de l'alimentation durable à destination des acteurs de la chaîne alimentaire et des décideurs. Ce projet pourrait comporter plusieurs actions reliées :

- saisonnalité
- cuisine
- impact économique, social et environnemental de l'achat alimentaire

- connaissance des attentes des consommateurs afin d'améliorer leurs pratiques alimentaires
 - actions autour du gaspillage alimentaire en restauration collective et chez les particuliers éducation et découverte au goût.
- La création d'un **circuit promotionnel de découverte des métiers et des productions locales** agricoles, alimentaires et artistiques
 - Un travail de recherche scientifique sur le **patrimoine gastronomique de l'Auxois Morvan**, vecteur d'identité territorial
 - La recherche et la définition **d'outils de commercialisation** pour une consommation alimentaire durable et de qualité ?
 - Un travail avec les **acteurs de l'aide alimentaire** afin de permettre l'accès à tous à une alimentation durable
 - Une réflexion sur la **décarbonation de l'alimentation**
 - Un renforcement des **pratiques vertueuses vers une production alimentaire durable** avec les agriculteurs (protection des ressources en eau, en énergie, en bio diversité)

C) Patrimoine, Culture, Pays d'Arts et d'Histoire

Le Pays Auxois Morvan labellisé Pays d'art et d'histoire (PAH), met en place, dans le cadre de sa convention, des actions ayant pour objectif de sensibiliser les habitants, jeunes et touristes aux patrimoines et à l'histoire du territoire.

Suite au projet d'étendre le périmètre labellisé à l'intégralité de la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche, un dossier a été déposé auprès la DRAC Bourgogne-Franche-Comté. La commission régionale du patrimoine et de l'architecture se réunira début janvier 2023 afin d'étudier la demande.

Les actions prévues pour l'année 2023 par le service Pays d'art et d'histoire s'articulent autour des 6 axes suivant :

1. Recherche et interprétation du patrimoine

Inventaire du patrimoine industriel de l'Auxois Morvan et recensement des ressources (bibliographiques, iconographiques)

Depuis 2020, le PAH a établi une méthodologie de recherche concernant la réalisation d'un inventaire de son patrimoine. Cet inventaire a débuté sur le périmètre labellisé autour de la thématique du **patrimoine industriel**. Une convention de partenariat a été signée avec le service inventaire et patrimoine de la Région Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 3 ans.

Cette mission est donc à poursuivre en 2023. Elle a pour objectif de mieux identifier et connaître le patrimoine local afin de contribuer à sa gestion et sa valorisation. Elle sera accompagnée d'un recensement des ressources bibliographiques et iconographiques.

La mission d'inventaire et les données recueillies seront valorisées tout au long de l'étude via une communication, des actions et outils de médiation ou des publications. Les données recueillies alimenteront une base de données qui sera accessible à tous. Elles serviront également à l'établissement d'un discours d'interprétation du territoire retranscrit à travers des outils multi-sites et numériques préfigurant le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine).

2. Programmation d'actions et d'outils de médiation

La programmation 2023 valorisera l'inventaire en cours à travers la thématique du **patrimoine industriel**. Les données issues des recherches concernant **l'industrie métallurgique, l'industrie textile, l'industrie de peausserie, l'industrie d'extraction et de fabrication de matériaux de construction, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie du bois ou**

L'industrie génératrice d'énergie permettront de proposer une interprétation du territoire. L'objectif de cette programmation, co-construite avec les acteurs du territoire, est de proposer aux habitants, aux familles et aux visiteurs des actions et des outils présentant l'Auxois Morvan à l'ère industrielle et son évolution. Cette dernière sera créée avec les partenaires culturels, touristiques et publics afin de permettre la mise en valeur d'une offre patrimoniale cohérente, visible et variée sur l'ensemble du territoire.

Animations autour du patrimoine industriel

Une offre commune de **visites guidées** sera menée avec les offices de tourisme. Une convention de partenariat a été signée en 2021 avec l'ensemble des offices de tourisme de l'Auxois Morvan afin de mettre en place une programmation de visites guidées sur la saison touristique et lors d'événements nationaux. Les visites menées en 2022 ont eu un fort succès avec la participation de plus de 490 personnes.

Outils autour du patrimoine industriel

L'équipe du Pays d'art et d'histoire travaille à l'élaboration de **deux livrets** chartés « **FOCUS** » sur **les industries de construction et les industries métallurgiques**. Ils seront publiés et valorisés en 2023 auprès des **habitants** de l'Auxois Morvan.

Un **livret** charté « **EXPLORATEUR** » autour du patrimoine industriel sera également proposé pour le **jeune public**. Ce livret ludique pourra servir de support à des projets pédagogiques ou proposé librement via les offices de tourisme aux familles.

Différentes expositions réalisées par le Pays d'art et d'histoire sont disponibles gratuitement auprès des structures qui en font la demande. L'objectif est d'illustrer une thématique et de proposer un outil pouvant tourner sur l'ensemble du territoire. Ainsi des expositions sur le « patrimoine gastronomique », « l'Auxois Morvan dans l'objectif », les « célébrités de l'Auxois Morvan » ou encore les « paysages de Bourgogne » sont disponibles.

Une **exposition** sera également proposée afin d'illustrer la thématique de la programmation sur le patrimoine industriel.

Jeu de piste numérique pour valoriser le territoire

Les objectifs de ce projet sont : de faire découvrir l'ensemble du territoire de façon ludique et interactive ; de proposer une offre à destination des jeunes et des familles ; de proposer une offre en autonomie ; de travailler en réseau avec les partenaires touristiques et culturels sur le même principe que le projet des « Célébrités de l'Auxois Morvan » ou des « Soupes de la Sorcière ». Il existe en effet peu d'offres à faire en autonomie sur le territoire à destination du public familial, ce projet répond donc à un besoin. Le Pays d'art et d'histoire surfera sur la "gamification" du territoire en renvoyant les participants à la découverte de l'Auxois Morvan, de ses lieux touristiques et culturels à travers un scénario et des énigmes. Des indices seront à trouver dans différents lieux.

3. Projets pédagogiques

Projets scolaires

Pour répondre à l'objectif de démocratisation culturelle, le Pays propose une offre pédagogique à destination des scolaires de la maternelle à l'Université, permettant la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine de proximité. Pour ce faire, le service pédagogique du PAH accompagne les établissements scolaires dans leurs projets notamment par le biais d'actions pédagogiques. L'interdisciplinarité, la médiation culturelle ainsi que l'identification et l'appropriation du patrimoine local sont au cœur de la démarche.

Ainsi **plusieurs projets** sont déjà programmés sur l'année scolaire 2022-2023 :

1. Projet EAC autour de la vie d'autrefois avec l'école primaire et maternelle de Viévy,
2. Projet autour des paysages avec la MFR de Pouilly-en-Auxois,
3. Projet avec la circonscription de Semur-en-Auxois autour de la photographie,
4. Participation aux « JO de Mediolanum » avec la Communauté de Communes Ouche et Montagne et l'INRAP,
5. Concours de devises en partenariat avec le Château de Bussy-Rabutin
6. Journées d'intégration BAAM en partenariat avec le Muséoparc Alésia et le Château de Bussy-Rabutin.
7. Projet de mallette pédagogique itinérante en partenariat avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

Un **livret présentant l'offre d'animations pédagogiques** à destination du public scolaire et extra-scolaire sera réalisé en lien avec les structures culturelles ayant un service pédagogique afin d'être présenté aux enseignants pour la rentrée 2023-2024.

Projets extra-scolaires

Afin de permettre au jeune public fréquentant les accueils collectifs de mineurs, sur des temps périscolaires et extrascolaires, de découvrir le patrimoine local tout en s'amusant, une **formation à destination des animateurs, directeurs et coordinateurs** sera proposée. Cette dernière fera partie du plan départemental de formation en partenariat avec Jeunesse et Sports.

De plus, des projets avec les accueils de loisirs ou centre sociaux pourront voir le jour via l'appel à projet « C'est mon patrimoine ».

4. Supports et actions de communication

Afin de communiquer sur ces projets, des supports promotionnels et actions seront mis en place (animation des réseaux sociaux, inaugurations, communiqués et conférences de presse ...). Une **brochure** chartée « **Rendez-vous** » présentera également le programme des événements prévus sur l'Auxois Morvan dans le cadre du programme d'actions autour du patrimoine industriel.

5. Formation et sensibilisation

Afin de renforcer la qualité de l'offre patrimoniale sur le territoire, des formations et des actions de sensibilisation seront organisées à destination des professionnels de la culture et du tourisme (OT, guides-conférenciers et médiateurs du patrimoine) : éductour, formation continue.

Des formations à destination des enseignants et animateurs seront également (co)organisées via une approche ludique et pédagogique du patrimoine.

6. Mise en réseau et accompagnement de projets

De nombreux acteurs gravitent autour du patrimoine en Auxois Morvan. Lors du renouvellement du label PAH, des instances ont été mises en place pour réfléchir à l'offre sur le territoire et co-construire des projets qualitatifs. Des groupes de travail sont ainsi régulièrement animés :

- Team PAH : professionnels du tourisme
- Copil PAH : professionnels de la culture
- Côte d'Or Attractivité
- Comité scientifique du suivi de la mission inventaire du patrimoine de l'Auxois Morvan
- Instance de concertation du PAH (autour de projet d'attractivité touristique et patrimoniale)

Le service PAH est également au service des collectivités afin de les accompagner dans leurs projets patrimoniaux et de leur proposer une offre supplémentaire sur le territoire.

D) Développement des usages du numérique

1. L'Auxois Morvan dans la poche : poursuivre la montée en puissance de l'outil

« *L'Auxois Morvan dans la poche* », application mobile gratuite destinée aux habitants de l'Auxois Morvan, est sortie le 14 juin dernier. Elle est alimentée par la base de données Décibelles Data, qui héberge les informations des organisateurs d'événements en Auxois Morvan et les informations remontées par les Offices de tourisme.

L'appropriation par le public et par les responsables associatifs et professionnels reste à améliorer : des disparités territoriales apparaissent, certains territoires ayant une dynamique associative forte et d'autres un intérêt patrimonial plus marqué.

Les différents interlocuteurs accueillent favorablement l'application : sa portée globale, à l'échelle de l'Auxois Morvan, est perçue par les organisateurs d'événements comme un véritable service qui participe à la promotion du territoire. La complémentarité, assumée dès la conception de l'outil, avec les sites web des Offices de tourisme est un réel avantage pour les structures. Par exemple, la commune de Montbard a sollicité une formation pour ses agents afin qu'ils relaient la communication de leur service dans Décibelles Data ; la Communauté de communes de Saulieu et la Commune de Saulieu se sont mises d'accord pour relier leurs sites web respectifs à Décibelles Data, partageant toutes deux les informations complétées par l'Office de tourisme. La Communauté de communes Ouche et Montagne présentera, dès 2023, l'annuaire des associations et leurs activités en s'appuyant sur Décibelles Data.

L'écosystème mis en place en collaboration avec les Offices de tourisme fonctionne, il reste à le faire adopter au plus grand nombre.

Dans ce but, **des ateliers d'information et de prise en main de Décibelles Data continueront à être proposés sur les territoires.** Ces ateliers, co-animés par la Mission numérique et l'agent référent de l'Office de tourisme, sont l'occasion d'accompagner les organisateurs d'événement, de dédramatiser la saisie dans l'extranet et de découvrir des astuces et bonnes pratiques numériques. Lorsque cela est possible, les ateliers se tiendront en présence du Conseiller Numérique France Services (CNFS), ou dans les locaux de l'Espace Public Numérique (EPN).

Pour les communes et les structures qui souhaitent relayer les informations sur leur territoire, des ateliers de prise en main du widget Décibelles Data sont également proposés, à la demande. En effet, il est possible d'inclure, dans les sites web CMonSite, un encart qui restitue directement les fêtes et manifestations issus de Décibelles Data.

2. Sensibilisation numérique en Auxois Morvan : 2023 année de la cybersécurité

La période de confinement dûe au Covid-19 et les mois qui ont suivis ont montré une hausse importante des usages numériques : hausse de commande en ligne, recours généralisé à la visioconférence, travail à distance etc. Ces nouveaux usages ont toutefois été accompagnés par une hausse des tentatives de piratage des systèmes d'information : plus les usages numériques se diversifient, plus les attaques sont nombreuses.

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis sur pied un **Centre régional d'alerte et de réaction aux attaques informatiques** (CSIRT, acronyme de Computer Security Incident Response Team) permettant aux collectivités, associations et TPE/PME de trouver rapidement un interlocuteur auquel s'adresser en cas de soupçons de compromission de leur informatique. **La Mission numérique souhaite s'investir et faire la promotion des différents dispositifs participant à la sécurisation des pratiques numériques.** En coréalisation avec l'ARNia et le CSIRT BFC et en appui des responsables informatiques, agents en charge du numérique ou CNFS du territoire, une série d'ateliers sera proposée en 2023. Il s'agira d'abord d'informer les collectivités, qui considèrent souvent qu'elles ne sont pas des cibles potentielles. Suite à ce volet informatif, une série d'ateliers visant à transmettre les bonnes pratiques en matière de sécurité sera proposée aux personnes intéressées.

Ces ateliers s'appuieront notamment sur la documentation du dispositif Cybermalveillance.gouv.fr afin de communiquer une information officielle, vérifiée et issue des différents acteurs nationaux.

La Mission numérique continuera par ailleurs de répondre gratuitement aux demandes d'accompagnement numérique des communes. Pour rappel ou information, les sujets de sollicitation des années passées ont été :

- équipement informatique des écoles ou des communes,
- aide aux choix d'un logiciel,
- utilisation de logiciels,
- aide à l'analyse d'un marché public,
- accompagnement sur la mise en place d'un réseau Wi-Fi public,
- aide sur la présence en ligne sur les réseaux sociaux...
- interrogations liées à des contraintes réglementaires : droit à l'image, données à caractère personnel et RGPD etc.

3. Actions transversales et lutte contre l'illectronisme

Le numérique est un outil au service de tous, qui vise à améliorer l'efficacité des tâches, qu'elles soient réalisées dans un cadre professionnel, associatif ou personnel ; il n'est pas une fin en soi. S'appuyant sur la perméabilité des domaines travail-loisirs, la Mission numérique souhaite continuer à s'inscrire de manière transversale dans les différents projets menés par les agents du PETR Auxois Morvan et les établissements adhérents. En effet, une bonne pratique apprise dans un contexte personnel (atelier numérique) bénéficiera également à l'individu dans un contexte professionnel (sécurité du poste de travail).

Parmi les actions mises en place par la Mission numérique, bon nombre de celles-ci sont des actions de soutien. De la mise en place d'une exposition à la communication d'une commune sur les réseaux sociaux, **le PETR Pays Auxois Morvan conseille, aide et préconise sur les questions logicielles, sur l'équipement et sur les usages liés au numérique.**

Les actions de la Mission numérique s'inscrivent également dans l'accompagnement des autres services du PETR Auxois Morvan (Projet Alimentaire Territorial, Productions Auxois naturellement, Contrat Local de Santé, Pays d'art et d'histoire).

À noter, la majorité de ces actions seront basées sur l'organisation d'ateliers, de partages d'information et de pratiques partagées.

La mission numérique contribuera en 2023 à la structuration des actions visant à lutter contre l'illectronisme en lien avec les Espaces France Service et les Conseillers Numériques France Service.

La Mission numérique proposera ainsi **des ateliers de sensibilisation à Mon Espace Santé (MES)** afin d'informer la population sur l'usage du « carnet de santé numérique ». Un accompagnement à la « prise en main » sera ouvert aux usagers intéressés. Les CNFS du territoire seront associés

Cette sensibilisation s'intègre dans l'un des axes du Contrat Local de Santé en cours de réécriture et dans le travail mené en collaboration avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de l'Auxois Morvan.

E) Animation et gestion du programme LEADER

A la suite des différentes demandes du territoire en vue d'obtenir une enveloppe complémentaire, afin d'aider les projets du territoire, une enveloppe complémentaire de 1 967 416,00 € a été accordée au GAL, portant à 3 467 416,00 € le montant de l'enveloppe globale LEADER 2014-2020 pour le Pays Auxois Morvan.

L'année 2023 sera essentiellement centrée sur trois points :

- la **poursuite du paiement** des dossiers en cours, pour les dossiers de la programmation 2014-2020
- Les **négociations avec la Région concernant le conventionnement du programme LEADER 2023-2027**,
- L'évaluation du programme LEADER 2014-2020, afin notamment d'identifier des pistes de simplification à mener à l'échelle du Pays.

III. DONNEES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

La masse financière du budget primitif 2022 du Pays adopté par délibération du 10 février 2022 est la suivante :

	Budget principal
Section de FONCTIONNEMENT	769 175,88 €
Section d'INVESTISSEMENT	207 299,86 €

A) Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous retracent par chapitre l'évolution des dépenses et des recettes des budgets primitifs et décisions modificatives depuis 2018 :

DEPENSES TOTALES					
ANNÉE	2018	2019	2020*	2021*	2022*
CHARGES A CARACTERE GENERAL					
<i>Budget Principal</i>	82 590,00 €	108 985,00 €	139 595,00 €	95 485,71 €	124 235,71 €
<i>Budget annexe LEADER</i>	20 510,00 €	15 560,00 €	43 237,50 €	30 157,14 €	20 507,15 €
<i>Budget Annexe PAH</i>	54 642,73 €	104 250,00 €	69 087,50 €	110 557,14 €	56 357,14 €
TOTAL CONSOLIDÉ	157 742,73 €	228 795,00 €	251 920,00 €	236 200,00 €	201 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL					
<i>Budget Principal</i>	164 500,00 €	139 500,00 €	165 330,00 €	201 080,00 €	161 600,00 €
<i>Budget annexe LEADER</i>	82 278,85 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	90 000,00 €
<i>Budget Annexe PAH</i>	91 433,48 €	87 500,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	94 000,00 €
TOTAL CONSOLIDÉ	338 212,33 €	309 000,00 €	347 330,00 €	383 080,00 €	345 600,00 €
TOTAL CONSOLIDE DEPENSES CHAP 011 ET 012	495 955,06 €	537 795,00 €	599 250,00 €	620 380,00 €	546 700,00 €

RECETTES TOTALES					
ANNÉE	2018	2019	2020*	2021*	2022*
<i>Budget Principal</i>	374 073,43 €	355 774,98 €	407 947,34 €	396 621,43 €	476 610,63 €
<i>Budget annexe LEADER</i>	142 146,76 €	105 834,95 €	127 564,00 €	123 123,65 €	111 974,95 €
<i>Budget Annexe PAH</i>	165 688,00 €	218 710,47 €	140 366,00 €	176 150,15 €	232 738,54 €
TOTAL CONSOLIDÉ	681 908,19 €	680 320,04 €	675 877,34 €	695 895,23 €	689 918,94 €

* A partir de 2020 les budgets ont été fusionnés. Les chiffres présentés sont la répartition du budget voté au global suivant les anciens budgets Pays, LEADER et PAH.

B) Participation des collectivités composant le Pays

Concernant la participation des collectivités membres du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, et compte tenu des projections financières connues à ce jour, **il sera proposé d'augmenter la part par habitant qui sera sollicitée au titre du Budget primitif pour 2023**. En effet, la cotisation (3,35€) n'a pas évolué depuis 2014. Pour 2023 il ne sera plus possible pour le Pays de porter la totalité de ses actions, non seulement celles du PAH mais aussi celles relevant du contrat local de santé, voire même le portage de contrats permettant de mobiliser les subventions européennes et régionales, sans une revalorisation des cotisations de ses membres.

Pour information, l'article 3 du Décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier 2009 ». **C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1er janvier 2023 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation sera calculée.**

Tels sont les éléments relatifs au débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées ce jour par Monsieur le Président.